

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## Conseil d'administration du 13 mai 2024

### Procès-verbal

Étaient présents : François Molinié qui présidait la séance.

Mmes et MM : Gustavo Cerqueira, Régis Froger, Xavier Lecaron, Brigitte Longuet, Emmanuel Piwnica et Emmanuelle Bouvier.

A distance : Audrey Bachert, Peggy Ducoulombier, Marie Gren, Nicolas Nord, Ludovic Pailler.

S'étaient excusés : Mmes et MM : Aurélien Baudu, Xavier Blanc-Jouvan, Julien Boudon, Pierre Bourdon, David Capitant, Béatrice Castellane, Carole Champalaune, Nicolas Cornu Thénard, Eric Descheemaeker, Laurent Domingo, Dominique Hascher, Laure Lavorel, Terry Olson, Bernard Stirn, Bernard Vatie.

#### 1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

#### 2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 novembre 2023

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 3. Admission des nouveaux membres

Le président indique que plusieurs candidats figurant en annexe sollicitent leur admission.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

#### 4. Rapport du président

Le président Molinié revient sur ses premières semaines à la SLC. Il remercie le président Bernard Stirn, Marie Gren, secrétaire générale, Nicolas Cornu Thénard, directeur des publications et l'équipe administrative de la SLC, Emmanuelle Bouvier et Laurence Wallut.

Ces quelques semaines ont été utiles pour dresser un panorama exhaustif et assez précis des forces et des choses qui pourraient être améliorées au sein de notre association. La SLC organise de très nombreuses manifestations et est une « marque » très reconnue aujourd'hui. Nous sommes très sollicités pour apposer notre logo sur les différents événements organisés sur le thème du droit comparé avec quelques fois des liens très ténus avec les membres de notre société. Elle est donc reconnue mais avec le besoin de fédérer davantage les activités organisées à l'extérieur de la SLC.

Autre caractéristique, il y a beaucoup de sections, certaines sont très organisées et dynamiques, d'autres plus en sommeil. Il pourrait y avoir une réflexion sur ces sections.

Il y a un besoin de créer une « structure » ou une « plateforme » temporaire pour organiser pendant deux ou trois ans un cycle de conférences sur un thème donné, cela peut être très utile et pourrait être pérennisé si le besoin s'en faisait sentir.

La force de la SLC est ses membres, environ 700 membres individuels, pas toujours actifs. Un sujet de préoccupation, la plupart de nos membres sont français et très peu sont étrangers. Le Covid en est une raison. Il y a un besoin dans les prochains mois de reprendre contact avec l'étranger et d'organiser des choses avec eux sans faire d'opérations très coûteuses.

Concernant les ordres professionnels, les membres institutionnels sont aujourd'hui essentiellement des avocats (avocat au barreau de Paris, avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Conférence des bâtonniers) mais presque plus de notaires. Il va falloir reprendre contact avec eux qui étaient très présents dans notre société. Certaines professions ne sont pas présentes comme les commissaires de justice.

Les universités sont également des partenaires de choix, des partenariats ont été mis en place avec quatre universités : Saint Etienne, Nice, Toulouse et Rennes.

Nous sommes en train de travailler sur la mise à jour de notre annuaire qui devrait être prêt après l'été.

La SLC est aussi une maison d'édition. La *Revue internationale de droit comparé* a un nouveau rédacteur en chef, le professeur Samuel Fulli-Lemaire depuis janvier. Une vraie dynamique s'est créée avec le changement de rédacteur en chef. Cette revue a vocation désormais à publier de plus en plus d'articles marquants en droit comparé d'une part et d'autre part à rendre compte de l'actualité en droit comparé. C'est dans les ressources de la SLC un élément très important compte tenu du nombre de numéros que nous continuons à vendre. L'idée est d'en assurer une meilleure promotion.

L'année 2023 a été une meilleure année par rapport aux années précédentes mais il faut insister sur la nécessité de trouver de nouveaux partenaires et de nouvelles sources de financement. L'idée est d'aller voir des entreprises qui pourraient devenir mécènes.

Un dernier mot sur la communication autour de grands événements que la SLC peut organiser comme par exemple un colloque d'une journée sur l'intérêt du droit comparé organisé avec la Cour de cassation qui sera l'occasion de montrer l'utilité du droit comparé. Il portera un regard pratique très actuel sur l'office du juge, l'office des avocats, avec l'idée de faire la promotion du droit comparé et de la SLC.

Il faut également organiser des événements plus courts sous un format déjà utilisé par le passé comme les jeudis de la SLC (2 heures) en faisant intervenir des intervenants de choix, ce qui serait utile pour faire rayonner la SLC.

Marie Gren souhaite avoir l'avis du Conseil sur l'organisation des sections. Nous sommes souvent contactés pour créer de nouvelles sections. Faut-il le faire à chaque fois ? Il ne faudrait pas multiplier les sections, peut-être devrions-nous essayer de les regrouper ? Et comment valoriser l'implication des personnes qui travaillent sur des thématiques mais qui ne rentrent pas dans des sections existantes ?

Emmanuel Piwnica, ancien président de la SLC, est favorable à la rationalisation des sections. Il y a déjà les sections thématiques et géographiques, il ne faut pas créer de nouvelles sections à chaque fois.

Didier Le Prado, président de la section *Droit de l'action publique*, propose de regrouper les sections thématiques quand cela est possible et est très favorable aux créations ponctuelles.

Me Régis Froger trouve que l'on se perd un peu dans le nombre de sections.

Le Conseil est d'accord pour enclencher cette réflexion sur les sections.

## **5. Questions administratives et financières de la SLC**

Le président informe le Conseil que le budget prévisionnel sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

Il remercie le trésorier, Xavier Lecaron, qui a beaucoup travaillé avec le nouveau comptable et lui passe la parole pour présenter les comptes 2023.

En 2022, le résultat était déficitaire de 45 000 euros et en 2023, il est encore déficitaire mais ramené à 5 000 euros, ce qui s'explique par plusieurs facteurs. Il y a eu une baisse du nombre d'ouvrages édités (il y avait plus de livres produits que vendus). L'année dernière la dépréciation des stocks était plus importante que d'habitude. En 2022, il y avait 110 000 euros de stock en valeur brute non dépréciée, et nous avons cette année 90 000 euros. Les ouvrages se vendent lorsqu'ils sont édités mais assez peu l'année suivant leur sortie. Ce qui en stock au 31 décembre d'une année devra être quasiment déprécié l'année suivante. L'année dernière il y a eu un effet plus important sur les stocks évalués à environ 20 000 euros de contributions négatives au résultat.

Deuxième facteur, les contributions financières aux ouvrages qui contribuent à environ 10 000 euros au résultat.

Et enfin, des cotisations un peu plus importantes : 26 000 euros contre 20 000 précédemment.

Et une augmentation des ventes pour environ 5 000 ou 6 000 euros ce qui explique globalement les 40 000 euros d'amélioration d'une année à l'autre.

Les frais de fonctionnement et les salaires et charges sont financés par les subventions publiques et celles des membres institutionnels et les cotisations, ces trois postes de recettes couvrent ces dépenses mais on a un chiffre négatif de 72 000 euros cette année, qui sont compensés d'une part par la RIDC qui dégage 40 000 euros d'excédents et d'autre part par les ouvrages qui dégagent 30 000 euros.

Les stocks sont encore un peu élevés donc on aura encore un petit effet sur les comptes 2024 mais cela devrait ensuite se stabiliser. La tendance est favorable.

Le président ajoute qu'avec les 5 000 euros manquant cette année, nous restons à un niveau acceptable si nous avons une politique assez active de recrutement de nouveaux membres et de recherche de nouveaux partenaires institutionnels.

Emmanuel Piwnica félicite le président Bernard Stirn pour ces bons résultats budgétaires.

## **6. Informations sur les activités de la SLC et la vie des sections**

Marie Gren revient sur les activités de la SLC qui a été très active cette année encore.

De manière générale nous poursuivons la décentralisation avec une perspective de création d'un comité local à Toulouse avec le professeur Joël Andriantsimbazovina. La question avait déjà été évoquée avec Wanda Mastor qui depuis a quitté l'université de Toulouse.

Des discussions sont également en cours avec l'université de Rennes. Catherine Touche a été recrutée comme maître de conférences spécifiquement pour être à la fois dans le laboratoire IODE de l'université de Rennes en histoire du droit, dans une chaire de droit notariale et pour mettre en place le partenariat avec la SLC.

Une convention devrait également bientôt être signée avec l'université de Caen par Eleonora Bottini.

Le professeur Gustavo Cerqueira annonce la création du comité de la Méditerranée – Nice. Une cérémonie de signature de la convention de partenariat et de lancement du Comité a eu lieu le 3 avril 2024, à l'Université Côte d'Azur. Cette installation permet d'intégrer l'université Côte d'Azur comme partenaire institutionnel. Deux conventions ont été signées, l'une avec l'université, l'autre avec le CNRS GREDEG.

Didier Le Prado informe le Conseil de l'organisation du colloque annuel de la section *Droit de l'action publique* sur la norme environnementale le 27 septembre prochain au Sénat ce qui sera l'occasion de se rapprocher du Sénat.

## **7 Questions diverses**

François Molinié informe le Conseil qu'il a rencontré le président Stéphane Braconnier au sujet des locaux de la SLC. Ce dernier souhaite multiplier les occasions de travailler ensemble entre l'université Paris-Panthéon-Assas et la SLC.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.